

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 35  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 14

**Point 7 Décision modificative n° 1 - 2020.**

**Présents**

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

**Absents excusés**

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

**Ont donné procuration**

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 7 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - 2020**

Rapporteur : M. MATTHIEU JAEGY, Adjoint

Vu le rapport de présentation annexé en pièce jointe

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

**ARRETE**

La Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2020 au montant en équilibre (*opérations réelles et d'ordre*) :

<b>Budget principal Ville</b>	<b>-5 249 900 €</b>
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	-5 249 900 €

Le Maire

# Décision Modificative N° 1-2020

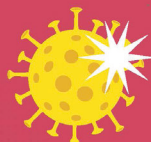
## Ville de Colmar

Annexe 1 au rapport n° 7

Exercice 2020

# MERCI

à l'ensemble des Colmariens  
d'avoir permis de faire reculer le virus



#Colmar  
Covid-19  
*solidaire!*

Travaux - Koïfhus



Continuité du service public

[colmar.fr/covid-19](https://colmar.fr/covid-19)

Rapporteur :  
Monsieur JAEGY  
Adjoint au Maire

[colmar.fr](https://colmar.fr)

[agenda.colmar.fr](https://agenda.colmar.fr)

#colmarandyou

 Colmar

## Table des matières

PRESENTATION GENERALE .....	3
BUDGET PRINCIPAL .....	4
I. La section de fonctionnement.....	4
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	4
1. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses .....	4
2. Chapitre 73 - Impôts et taxes .....	5
3. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations .....	5
4. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante.....	5
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	6
1. Chapitre 011 - Charges à caractère général .....	6
2. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.....	7
3. Chapitre 014 - Atténuations de produits.....	7
II. La section d'investissement .....	7
A. Les recettes réelles d'investissement.....	7
B. Les dépenses réelles d'investissement.....	8
1. Les dépenses d'équipement.....	8
2. Les dépenses imprévues.....	9
CONCLUSION .....	9

## PRESENTATION GENERALE

La France fait face à une crise sanitaire sans précédent du fait de la pandémie du Covid-19.

Les mesures de confinement mises en place depuis le 17 mars 2020 par le gouvernement pour lutter contre la crise du coronavirus ont radicalement modifié notre quotidien.

Dans ce contexte de crise sanitaire, dont les conséquences économiques seront considérables, la Ville de Colmar s'est organisée sur tous les plans pour y faire face.

Ainsi, une cellule de crise présidée par le Maire s'est tenue quotidiennement afin de prendre les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie et adapter le service public rendu.

Il s'agissait également de prendre des dispositions pour anticiper et accompagner la reprise de tous les secteurs de l'économie et éviter ainsi de plonger dans une crise sociale.

La présente **décision modificative n° 1** de l'exercice 2020 a vocation à ajuster les crédits inscrits au budget primitif, pour tenir compte notamment de l'impact budgétaire de ces différentes mesures.

Il s'agit là d'une première adaptation des moyens financiers de la collectivité face à la crise, étant précisé qu'il conviendra de compléter et d'affiner les chiffres en fonction de l'évolution de la situation.

Elle se caractérise :

- pour **la section de fonctionnement** par :
  - ✓ un ajustement à la baisse des dépenses de **277 500 €** pour tenir compte essentiellement de manifestations qui ne se tiendront pas en 2020 ou de la fermeture de structures,
  - ✓ une diminution des recettes de **5 249 900 €** consécutive principalement aux mesures de gratuité du stationnement et de moindres recettes des parcs de stationnement, de fermetures de structures, d'exonération partielle du paiement des redevances d'occupation du domaine public, de la taxe de séjour et de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Il en résulte un repli de **l'épargne brute** de **4 972 400 €** par rapport au budget primitif 2020 pour atteindre **15 556 600 €**. Malgré cette diminution, l'épargne brute reste très nettement supérieure à celle du début de mandat (2014) où elle s'établissait à **7 576 500 €**.

La **solidité financière obtenue** par la mise en œuvre d'une **qualité de gestion exemplaire depuis des années**, permet à la Ville de Colmar d'absorber l'effet ciseau découlant des premières mesures prises pour faire face à cette crise sanitaire inédite.

Il convient de souligner que la Ville Colmar peut faire valoir d'avoir constitué **4,043 M€ de marges de manœuvre supplémentaire** par rapport aux limites fixées par le pacte de confiance, ce qui lui permet de faire face à la crise : **71,581 M€** de dépenses de fonctionnement ont été réalisés en 2019 contre **75,624 M€** autorisés par arrêté du Préfet du Haut-Rhin.

- pour la **section d'investissement** notamment par des réaffectations de crédits entre chapitres. Le montant total des investissements reste inchangé, afin, entre autres objectifs, de soutenir l'activité économique.

## BUDGET PRINCIPAL

### I. La section de fonctionnement

Elle s'établit à **- 277 500 €** en dépenses et à **- 5 249 900 €** en recettes.

#### A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en recul de **5,06 %** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif.

Libellés	B.P. 2020	DM n° 1 - 2020	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 500 000	0	7 500 000	0,00%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 003 000	0	1 003 000	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	16 361 500	-4 284 700	12 076 800	-26,19%
73 IMPOTS ET TAXES	57 912 000	-902 000	57 010 000	-1,56%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 766 500	-23 200	17 743 300	-0,13%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 104 500	-40 000	2 064 500	-1,90%
76 PRODUITS FINANCIERS	924 000	0	924 000	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 500	0	80 500	0,00%
<b>Total général</b>	<b>103 652 000</b>	<b>-5 249 900</b>	<b>98 402 100</b>	<b>-5,06%</b>

#### 1. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ils sont revus à la baisse pour un montant de **4 284 700 €** en raison des principaux ajustements suivants :

- **droits de stationnement** : **- 1 540 000 €** en lien avec la mesure exceptionnelle de **stationnement gratuit** en surface qui est maintenue jusqu'au 30 septembre afin de faciliter la relance économique des commerces du centre-ville ;
- **forfait de post-stationnement** : **- 300 000 €** compte tenu de la gratuité du stationnement sur la période indiquée ci-dessus ;
- **droits d'entrée des parkings en ouvrage** : **- 1 578 000 €** en raison d'une moindre fréquentation ; à noter également que la Ville a accueilli gratuitement dans les écoles les enfants des personnels soignants, de la police nationale, de la gendarmerie, des



EHPAD, des sapeurs-pompiers, des services sociaux de la petite enfance et de la police municipale ;

- **auberge de jeunesse de la Mittelharth** : - 200 000 € pour tenir compte de sa fermeture pendant la période du confinement et d'une baisse de la fréquentation dans les mois à venir ;
- **petite enfance** : - 194 650 € (fermeture des crèches, haltes-garderies, minicrèches et multi-accueil) ;
- les **activités culturelles** : - 187 450 € (fermeture des structures : pôle média culture, conservatoire école d'arts plastiques, théâtre municipal, salle de spectacle Europe, musée Bartholdi ...)
- les **activités sportives** : - 173 100 € (fermeture des piscines : - 163 000 € et annulations de manifestations : 10 100 €) ;

## 2. Chapitre 73 - Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont en repli de 902 000 € et se ventilent comme suit :

- **la taxe de séjour** : - 330 000 € suite à la baisse de la fréquentation touristique ;
- **la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** : - 373 000 €. Dans le cadre des mesures d'aide aux entreprises, un dégrèvement pour 2020 de 50 % de la taxe locale sur la publicitaire extérieure (TLPE) leur sera accordé en 2020. La délibération validant cette disposition sera soumise au Conseil Municipal du 25 mai 2020 ;
- **les droits de place** : - 199 000 € du fait de la fermeture de tous les marchés pendant la période de confinement et la gratuité accordée jusqu'au 30 septembre 2020.

## 3. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre est en diminution de 23 200 €, avec notamment la non-reconduction du dispositif du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) qui vise à l'équilibre des territoires notamment en matière culturelle (- 16 000 €) et des participations qui devaient être versées par différents organismes (- 7 200 €), en raison de l'annulation des spectacles de la salle Europe.

## 4. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ils sont en retrait de 40 000 €. Il a été tenu compte de moindres locations en raison de la fermeture de structures comme la Maison des Associations, le stade ou les gymnases.

## B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont en retrait de **277 500 €**, soit **- 0,37 %** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif.

Libellés	BP 2020	DM n° 1 - 2020	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 269 500	0	17 269 500	0,00%
012 CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASSIMILES	45 300 000	0	45 300 000	0,00%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 057 500	-67 500	990 000	-6,38%
022 DEPENSES IMPREVUES	50 000	0	50 000	0,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 213 000	-210 000	10 003 000	-2,06%
66 CHARGES FINANCIERES	1 397 500	0	1 397 500	0,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	420 500	0	420 500	0,00%
<b>Total général</b>	<b>75 708 000</b>	<b>-277 500</b>	<b>75 430 500</b>	<b>-0,37%</b>

### 1. Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les crédits inscrits budget primitif pour ce chapitre restent inchangés.

En effet, les dépenses nouvelles induites par la lutte contre le Covid-9 sont compensées par des diminutions de dépenses découlant de la fermeture de certaines structures, générant de fait des économies.

Les augmentations de crédits pour **168 700 €** concernent les postes suivants :

- achat de produits désinfectants, gel hydroalcoolique, visières, gants, masques, vitres de protection en plexiglas pour **139 200 €**,
- augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux et bureaux partagés (**+ 10 000 €**),
- phase de test pour la désinfection des lieux publics (**+ 9 500 €**),
- abonnement à des ressources numériques : livres et disques par le Pôle Média Culture suite à fermeture pour **10 000 €**.

Elles sont intégralement compensées par des baisses de charges.

Les principales diminutions sont les suivantes :

- **- 39 700 €** pour les fluides (eau, énergie, électricité, chauffage...),
- **- 25 400 €** pour le nettoyage des locaux,
- **- 19 000 €** pour les locations mobilières et immobilières,
- **- 15 700 €** pour les transports,
- **- 28 800 €** pour les Ciné Pass,
- **-15 100 €** pour le Festival Off et la fête de la musique.



## 2. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles sont globalement en repli de **210 000 €** suite à des diminutions de subventions en raison de l'annulation des manifestations, à savoir :

- - **228 000 €** pour le Festival international de Colmar
- - **48 000 €** pour la fête du printemps (marché de Pâques)
- - **30 000 €** pour le marathon et le Tour d'Alsace.

Par ailleurs, la ligne budgétaire subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé est abondée de **96 000 €**, dont :

- **74 500 €** au titre de l'aide au l'aide aux parents d'élèves. En effet, la Ville de Colmar a décidé de reverser aux **1 565** familles colmariennes, dont les enfants bénéficient de la cantine, une aide au pouvoir d'achat de **55 €**.

Cette aide a vocation à restituer aux familles la part de la contribution de la Ville à l'association Préalys, délégataire de la restauration scolaire pour la durée de la fermeture des cantines ;

- **21 500 €** pour le soutien aux commerces (aide aux vitrines de Colmar à la création d'objets promotionnels, participation à l'installation de distributeurs de gels hydroalcooliques, aide à la transition pour le numérique, campagne de communication en soutien aux commerçants).

## 3. Chapitre 014 - Atténuations de produits

Suite à la baisse du produit attendu au titre de la taxe de séjour, comme évoquée plus haut, le reversement du produit de la taxe de séjour est revu à la baisse à raison de :

- - **37 500 €** pour le reversement à l'Office du Tourisme
- - **30 000 €** pour le reversement de la taxe additionnelle au Conseil Départemental du Haut-Rhin.

## II. La section d'investissement

Elle s'élève en dépenses à **0 €** et en recettes à **+ 4 972 400 €**.

### A. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2020 + Reports	D.M. n° 1 - 2020	B.P. + reports + D.M. n°1 - 2020	Evol. DM n°1 /BP + reports
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 351 870	0	4 351 870	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 322 000	0	4 322 000	0,00%
13	Subventions d'investissement	9 517 730	0	9 517 730	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 530 800	4 972 400	10 503 200	89,90%
21	Immobilisations corporelles	56 600	0	56 600	0,00%
27	Autres immobilisations financières	860 800	0	860 800	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	218 000	0	218 000	0,00%
<b>Total</b>		<b>24 857 800</b>	<b>4 972 400</b>	<b>29 830 200</b>	<b>20,00%</b>

Suite à la baisse de l'épargne brute, il convient de compléter le besoin de financement de la section d'investissement par le recours à l'emprunt pour un montant de **4 972 400 €**.

### B. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette, du déficit d'investissement reporté, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

Intitulés	B.P. 2020 + Reports	D.M. n° 1 - 2020	B.P. + reports + D.M. n°1 - 2020	Evol. DM n°1 /BP + reports
Dépenses d'équipement	44 926 000	-367 600	44 558 400	-0,82%
Dépenses financières	6 643 900	0	6 643 900	0,00%
Dépenses imprévues	0	367 600	367 600	
Opérations pour le compte de tiers	62 900	0	62 900	0,00%
<b>Total</b>	<b>51 632 800</b>	<b>0</b>	<b>51 632 800</b>	<b>0,00%</b>

#### 1. Les dépenses d'équipement

Elles sont globalement en recul de **367 600 €**. Cet ajustement est compensé par l'inscription pour un montant identique de dépenses imprévues ayant vocation à faire face à d'éventuelles dépenses exceptionnelles liées au Covid-19.

##### a) Les subventions d'équipement

Elles sont revalorisées de **5 200 €** dont **5 000 €** pour les aides aux commerces.

##### b) Immobilisations corporelles

Les crédits révisés à la baisse pour un montant de **545 360 €** sont les suivants :

- **- 220 000 €** au titre des travaux d'éclairage public,
- **- 158 360 €** pour tenir compte du calendrier d'exécution des travaux du fait du confinement,

- - 85 000 € pour le changement des bancs du cimetière qui n'interviendra pas cette année,
- - 32 000 € pour les travaux de l'éclairage subaquatique qui ne peuvent être réalisés en l'état,
- - 30 000 € suite à l'annulation de la mise en valeur végétale pour le fleurissement 2020,
- - 20 000 € pour des travaux au centre hippique de Colmar qui seront décalés en 2021.

Les nouvelles opérations ou les abondements de crédits se montent à 172 560 €, à savoir notamment :

- les travaux dans les écoles pour 105 500 €, dont 85 500 € au titre de la réfection de la cour de l'école élémentaire Jean Macé et 20 000 € pour l'amélioration de la mise en conformité des sorties de secours de l'école Jean-Jacques Rousseau,
- l'ajustement des crédits pour les travaux d'amélioration des ouvrages d'art suite à la consultation des entreprises (+ 65 000 €).

## 2. Les dépenses imprévues

Il est proposé d'ajouter des crédits pour dépenses imprévues à hauteur de 367 600 € qui permettront de répondre rapidement à des aléas liés au Covid-19.

## CONCLUSION

En dépit de la crise sanitaire du coronavirus, la solidité financière de la Ville de Colmar lui permet d'y faire face grâce aux efforts de gestion réalisés depuis plusieurs années. La Ville de Colmar dispose ainsi d'une marge de manœuvre supplémentaire de 4 M€ par rapport aux préconisations du pacte de confiance lui permettant de maintenir une capacité d'autofinancement substantielle et de préserver ainsi un niveau d'investissement très élevé de 41,2 M€. Ces dépenses seront autofinancées à hauteur de 40 % malgré les pertes de recettes, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt.

Par ailleurs, dès le début de la crise, la Ville de Colmar a fait preuve de réactivité en prenant les mesures permettant de faire face à cette crise sanitaire inédite tout en apportant son soutien à l'économie locale.

Cette décision modificative n° 1 constitue un premier bilan de l'impact financier de l'épidémie de coronavirus qu'il conviendra d'ajuster ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation.